

12 mars 2024

GATINEAU
POUR
LA
VIE



Règlement sur les pesticides à usage esthétique

Objectif de présentation : décision

Service de transition
écologique

Comité plénier



Objectif de la présentation



Décision

Présenter la proposition réglementaire sur l'encadrement
des pesticides sur le territoire gatinois

État de la situation

Mise en contexte

Pourquoi nous sommes ici

- L'encadrement des pesticides est une compétence partagée entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la municipalité
- Six des dix plus grandes villes du Québec (excluant Gatineau) réglementent les pesticides sur leur territoire pour des raisons de santé publique et d'environnement
- Cohérence avec d'autres actions municipales : Initiatives comme Mai sans tonte et la certification Ville amie des monarques, Plan de gestion de l'eau.

Mise en contexte (suite)

Pourquoi nous sommes ici

- Consultation de la Commission sur l'environnement et la lutte aux changements climatiques :
 - 2022 : 14 septembre, 20 octobre
 - 2023 : 26 janvier, 25 mai, 22 septembre et 19 octobre (recommandation)
- Interdiction du BTI : L'utilisation du BTI pour le contrôle des moustiques est désormais interdite à Gatineau (CM-2023-331)
- Le projet de règlement a été rédigé et validé par le Service des affaires juridiques.

Rôles des instances gouvernementales

Fédéral

- Autorise l'usage de pesticides au Canada
- Contrôle l'importation, la fabrication, la distribution, l'étiquetage, etc.
- Désigne les biopesticides

Provincial

- Règlements la distribution, la vente, la fabrication, l'acquisition de l'extérieur du Québec, la possession, l'entreposage, le transport et l'utilisation de tout pesticide
- Peut restreindre ou interdire l'usage de pesticides

Municipalité

- Règlements sans être inconciliable avec les dispositions du Code de gestion des pesticides
- Les dispositions du Code de gestion prévalent sur toute disposition inconciliable d'un règlement édicté par une municipalité (article 102 de la Loi sur les pesticides)

Code de gestion des pesticides du Québec – mise à jour 2023

Voici un résumé des nouvelles dispositions du Code de gestion des pesticides:

- Interdire la vente et l'application des pesticides les plus à risque en entretien des espaces verts, des plantes d'intérieur et gestion parasitaire;
- Actualiser les règles relatives aux garderies et aux établissements scolaires;
- Obliger les entreprises de gestion parasitaire à aviser les occupants à la suite d'une application dans un bâtiment servant d'habitation.
- Élargir la justification agronomique aux semences enrobées d'insecticides et pas seulement aux semences enrobées de néonicotinoïdes;
- Permettre l'application d'un pesticide en bordure d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide pour contrôler certains végétaux
- Réviser les distances par rapport aux cours d'eau pour la mise en terre des semences visées.
- Interdire la possession d'un pesticide contenant un ingrédient actif interdit sans l'obtention d'un permis ou d'un certificat qui en permet l'utilisation (entrée en vigueur 6 juillet 2024).
- Resserrer l'application de la réglementation en modernisant le régime pénal et en introduisant des sanctions administratives pécuniaires.



Situation souhaitée

Objectifs

Limiter l'utilisation et l'accessibilité des pesticides les plus nocifs sur le territoire de la ville afin de réduire les risques pour la santé humaine et la biodiversité.

Encadrer la vente des pesticides.

Soutenir les fournisseurs de services.

Offrir aux citoyens des outils et des alternatives à l'utilisation des pesticides.

Encadrement des pesticides

Pesticides qui comprennent un ingrédient actif mentionné à l'annexe I du *Code de gestion des pesticides*, pesticide qui contient du glyphosate



Interdit



Exceptions :

- Traitement de l'eau potable
- Insecticides, vermines
- Traitement pour des plantes indésirables
- Motifs de sécurité, de santé publique et de prévention

Pesticides dont l'ingrédient actif est mentionné à l'annexe II du Code de gestion des pesticides et biopesticides



Accepté

Cadre du règlement

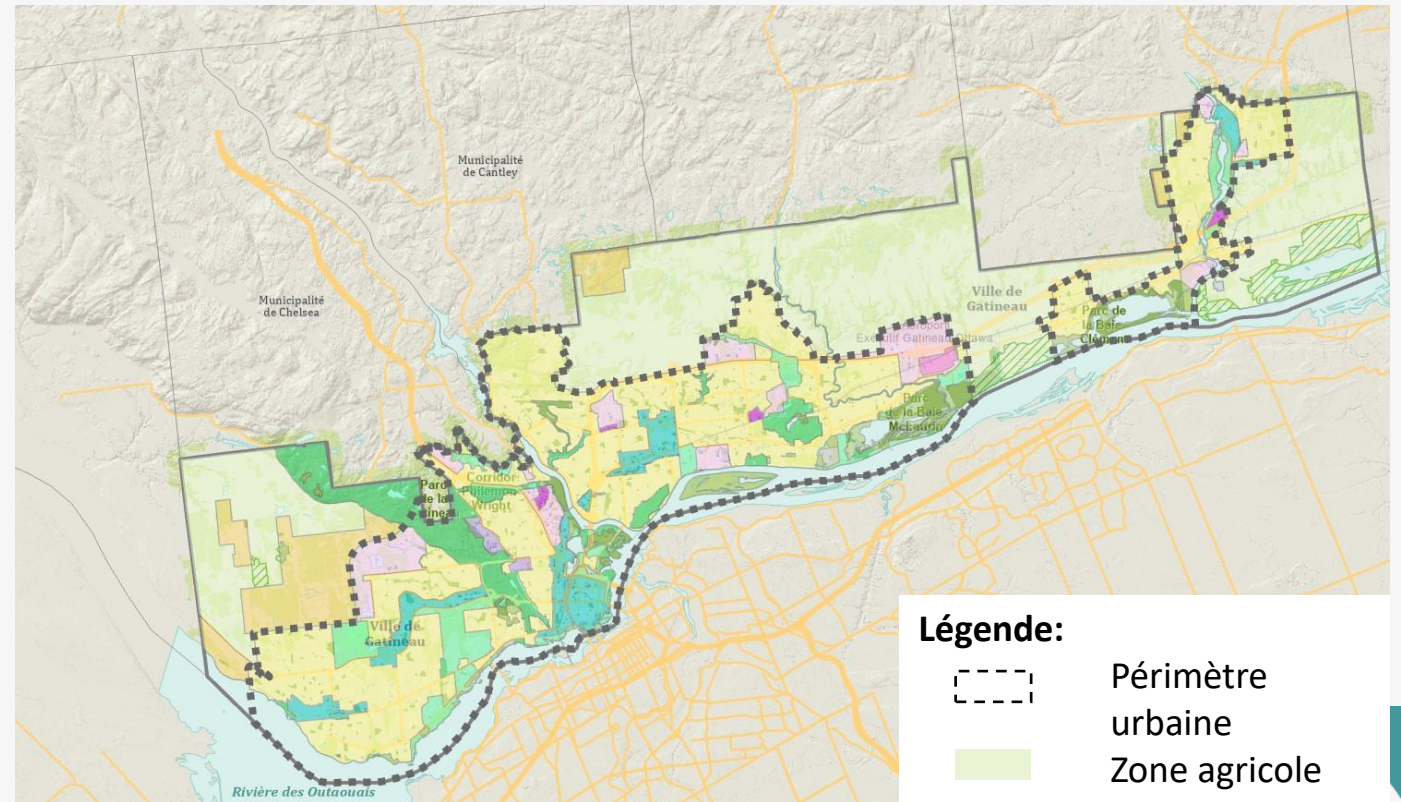
Territoire assujéti

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau.

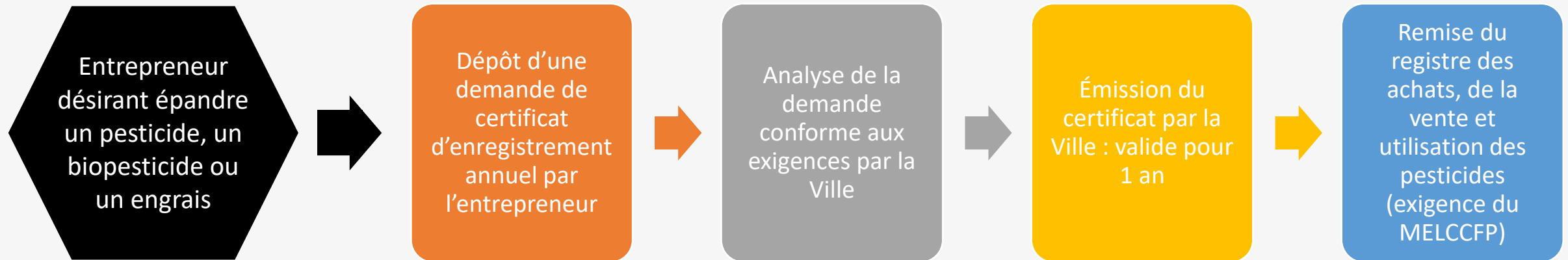
Excluant les activités agricoles (encadré au niveau provincial).

Vente

Interdiction de la vente de pesticides dont l'ingrédient actif appartient à la famille des néonicotinoïdes ou contenant du glyphosate



Enregistrements des entrepreneurs



*Entrée en vigueur : 1 mai 2025

Terrains de golf

L'application de tout produit antiparasitaire est autorisée pour l'entretien selon les restrictions et le plan de réduction des pesticides exigé du Code de gestion des pesticides :

- Compléter le registre d'utilisation annuel des pesticides fournis par la Ville;
- Transmettre une copie conforme du plan de réduction des pesticides exigé par le MELCCFP.

Tous les trois ans à partir du 3 avril 2024

- Obligation pour les terrains de golf d'obtenir la certification Audubon d'ici le 1 janvier 2027

Certification Audubon



La certification Audubon est un programme éducatif et environnemental qui aide les golfs à protéger la nature et le patrimoine du jeu.

- Adhésion première année : 1 420 \$ et renouvellement : 744 \$

Ce programme est une certification qui aide les golfs à protéger l'environnement, préserver le patrimoine naturel des terrains de golf et promouvoir la durabilité environnementale. Cette certification permet également d'obtenir la reconnaissance pour les efforts mis en place.

Comment cela fonctionne-t-il?

Le programme aide les golfs à élaborer un plan qui tient compte de leur réalité unique : objectifs, personnel, budget, calendrier, etc.

Audubon International fournit des informations et des conseils pour aider les propriétaires, les gestionnaires, le personnel et les utilisateurs des golfs :

- Expertise professionnelle de l'équipe d'Audubon;
- Conseils étape par étape pour atteindre la certification;
- Feuille de route des actions
- Outils de sensibilisation pour les utilisateurs Gestion de la faune et de l'habitat ;

Résumé

Projet de règlement	Code de gestion des pesticides du Québec
Interdiction d'utilisation des pesticides à l'annexe I du Code de gestion incluant le glyphosate	Interdiction d'utilisation des pesticides à l'annexe I du Code de gestion
Interdiction de la vente de pesticides dont l'ingrédient actif appartient à la famille des néonicotinoïdes ou contenant du glyphosate	Interdiction de la vente de pesticides à l'annexe I du Code de gestion
Arrimage aux exigences des terrains de golf du Code de gestion des pesticides	Terrains de golf ont des restrictions sur l'épandage des pesticides et plan de réduction des pesticides exigés aux terrains de golf
Certificat d'enregistrement pour les entrepreneurs et registre d'utilisation des pesticides	Certificat d'enregistrement pour les entrepreneurs et registre d'utilisation des pesticides
Outil de communication et campagne ciblée pour les citoyens et les entrepreneurs	Celui qui vend ou exécute des travaux comportant l'utilisation de pesticides doit être titulaire d'un permis délivré par le ministre (permis valide 3 ans).

Ressources

Ressources humaines au Service de l'eau est des matières résiduelles

1 technicien en environnement (col blanc, classe 7). Le budget nécessaire pour cette ressource humaine peut atteindre jusqu'à 98 000 \$ annuellement.

2 préposés à la réglementation (col blanc, classe 2). Chacune de ces deux ressources représente des salaires allant de 52 200 \$ à 66 000 \$.

Budget de fonctionnement

125 000 \$ par année

Analyse des échantillons lors d'inspection sur les terrains (1000 \$ par analyse) ;

Une campagne de sensibilisation sur les options de rechange aux pesticides ;

Information et sensibilisation des entrepreneurs au nouveau règlement ;

Patrouille de sensibilisation ;

Formation des employés.

Échéancier

Prochaines étapes

Étapes	Échéancier
Élaboration d'outils de sensibilisation et d'une campagne spécifique (potentiel d'arrimage avec d'autres outils)	Mars à mai 2024
Dépôt de la proposition réglementaire à la séance d'avril du conseil municipal.	Avril 2024
Déploiement - phase 1 : Sensibilisation et soutien aux citoyens et entrepreneurs durant la période estivale	Été 2024
Dépôt de la demande budgétaire et des ressources humaines lors de l'étude du budget 2025;	Octobre 2024
Création des postes et processus de dotation (en vertu de la décision du conseil pour le budget 2025)	Automne 2024 et hiver 2025
Déploiement - phase 2 du déploiement du règlement en 2025 : focus sur la conformité réglementaire	2025
Soutien aux propriétaires des terrains de golf (certification Audubon)	2025 -2027

Étapes de communication

ÉTAPE 1

Développer des outils de communication pour accompagner les citoyens et les entrepreneurs

ÉTAPE 2

Informar la population sur les exigences réglementaires

ÉTAPE 3

Informar les propriétaires de terrains de golf

Recommandations



Recommandation – Commission de l’environnement et de la lutte aux changements climatiques

La Commission de l’environnement et de la lutte aux changements climatiques recommande au conseil municipal :

- d’adopter le cadre réglementaire pour la gestion des pesticides à usage esthétique sur le territoire de Gatineau avec les modifications suivantes :
 - Interdiction de l’usage du glyphosate sur tout le territoire de la ville de Gatineau, incluant les terrains de golf, sauf sous émission d’un permis temporaire pour des cas particuliers;
 - Obligation pour les propriétaires de terrains de golf d’avoir complété la certification Audubon pour la saison 2026;
 - Appliquer le Code de gestion des pesticides en fonction de l’annexe 2 : ingrédients actifs autorisés;
 - Développer une campagne de communication et de sensibilisation.

Recommandation – Service la transition écologique

Le Service de transition écologique recommande au conseil municipal :

CP-2024-STE-01

Adopter le règlement concernant la vente et l'application extérieure de pesticides et sur l'encadrement du travail des entrepreneurs offrant un service d'application de produits antiparasitaires.

CP-2024-STE-02

Accepter de différer à l'étude du budget le financement du budget de fonctionnement du règlement pour l'année 2025 et le financement de trois postes au Service de l'eau et des matières résiduelles.

Merci!

Questions / Commentaires?